

L'honorable M. G. Ouimet propose :  
 " que le *Traité élémentaire d'hygiène privée* " et le " *Catéchisme d'hygiène privée* " par le docteur J.-I. Desroches, soient approuvés."

Adopté.

L'honorable M. G. Ouimet propose :  
 " que le livre intitulé " *La lettre ou leçons de style épistolaire* " par Mlle A. Germain, soit approuvé."

Adopté.

L'honorable M. G. Ouimet propose que la série des cahiers d'écriture de M. J.-A. Langlais soit recommandée spécialement.

Après discussion, cette motion est remise à la prochaine session du sous-comité.

(Signé) E.-A. CARD. TASCHEREAU,  
 Arch. de Québec.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, il est résolu :

" Que ce rapport soit adopté, mais qu'en même temps ce comité croit devoir exprimer sa désapprobation entière de la déplorable coutume qui tend à prévaloir en ce pays de donner aux enfants des noms ridicules choisis souvent dans les romans et que le Surintendant soit prié d'écrire à Mlle Germain pour lui recommander de remplacer dans sa prochaine édition les noms de Rosa, Amanda, Arabella, etc., par des noms plus simples et plus chrétiens."

Le sous-comité chargé de s'enquérir du mode le plus acceptable pour la distribution du fonds de l'Education supérieure fait aussi le rapport suivant qui est adopté.

Présent :—Son Eminence le cardinal Tachereau, président,  
 Mgr l'évêque de Trois-Rivières,  
 L'hon. L.-F.-R. Masson,  
 " juge Jetté,  
 " Surintendant.

M. le Surintendant produit un certain

nombre de documents statistiques dont le sous-comité recommande l'impression.

Le sous-comité s'ajourne jusqu'au jour qui précèdera la session du comité catholique du mois de septembre prochain.

Le procès-verbal qui suit du sous-comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles est lu et adopté.

Huitième session du sous-comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur d'écoles.

Séances des 15 et 16 janvier 1890.

Présents :—L'hon. P.-J.-O. Chauveau, président,  
 M. l'abbé Rouleau,  
 " P.-S. Murphy,  
 " F.-X. Drouin.

MM. F.-X. Toussaint et John Ahern, professeurs de l'école normale Laval, agissent aussi comme examinateurs adjoints. Le procès-verbal de la dernière session est lu et approuvé.

Vu l'absence de Sa Grandeur Mgr Bégin, qui étant alors principal de l'école normale Laval avait agi à cette session comme président *pro tempore*, le président du sous-comité, l'hon. P.-J.-O. Chauveau, est autorisé à le signer.

Après avoir pris communication d'une lettre de M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier, dans laquelle il suggère :

1. De fixer une date pour la réunion annuelle de ce sous-comité ;
- 2 De préparer, à l'avenir, par écrit, les sujets des examens que ce sous-comité fait subir, comme cela se fait pour l'admission à l'étude et à la pratique du droit et de la médecine.

Ce sous-comité recommande :

1. " Que la date de la session annuelle soit fixée au dernier mercredi du mois d'août ;
2. " Que la question relative à la préparation, par écrit, des sujets d'examen soit soumise à l'approbation du